



Tél.: +33(0)1 46 32 97 47

# Fiche de données de sécurité

CEE 88/379 DM 28/01/92 Révisé selon REACH Article 31 NORME 1907/2006

#### Raison sociale:

ALT R ECO 23, quai Alphonse Le Gallo

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Produit : ECO GAS Traitement Date de dernière modification : 21.11.2018

# 1. Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

**Désignation commerciale :** ECO GAS Traitement **Fournisseur :** Propriétaire et distributeur de la marque

Type d'utilisation : (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche

technique avant toute utilisation) Détergent circuit injection

Autres données : - Teneur en matières actives : %

# 2. Identification des dangers

#### Principaux dangers:



ATTENTION Contient 2-BUTOXYETHANOL 203-905-0.

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 – Nocif par contact cutané

H315 – Provoque une irritation cutanée

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

P261 – Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 – Se laver soigneusement après manipulation

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage

P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P102 – Tenir hors de portée des enfants

Risques spécifiques:

Principaux symptômes: Pas d'autre information disponible

# 3. Composition / informations sur les composants

# Nom chimique :

Mélange :

**N° CAS Composant**: 111-76-2, 2-butoxyéthanol, N° Index: 603-014-00-0, N° CE: 203-905-0, N°Enregistrement 01-2119475108-36-xxxx, Acute Tox.4 H332, Acute Tox.4 H312, Acute Tox.4 H302, Eye Irrit.2 H319, Skin Irrit.2 H315, Xn R20/21/22, Xi R36/38 <95%

Composants apportant un danger :

Impuretés (présentant un danger) :

Autres données :

Fiche de données de sécurité selon REACH Article 31 NORME 1907/2006 Page : 1 / 6
Produit : ECO GAS Traitement Révision : 21.11.2018



### 4. Premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

**En cas d'inhalation :** Transférer la personne à l'air frais. Consulter un médecin en cas d'indisposition. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté.

**En cas de contact avec la peau ou les yeux :** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un médecin ou un ophtalmologiste.

**En cas d'ingestion :** Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

# 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction:

- Recommandés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone
- Contre-indiqués : jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se former comme : Monoxyde de carbone (CO2), dioxyde de carbone (CO2).

**Méthodes particulières d'intervention :** En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

**Protection des intervenants :** Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

**Méthodes de nettoyage**: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Traiter le produit récupéré selon la section « Considérations relatives à l'élimination ».

### 7. Manipulation et stockage

# Manipulation:

**Mesures techniques :** Conserver le récipient bien fermé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

**Précautions :** Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Conseils d'utilisation : cf. Fiche Technique.

### Stockage:

**Mesures techniques :** Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Conserver dans le conteneur d'origine.

**Conditions de stockage :** Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière. Forme des peroxydes avec l'air. Le produit est hygroscopique.

**Matières incompatibles :** Mélange liquide combustible. Les vapeurs peuvent former les mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fiche de données de sécurité selon REACH Article 31 NORME 1907/2006 Page : 2 / 6
Produit : ECO GAS Traitement Révision : 21.11.2018



**Matériaux d'emballage :** Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matières à éviter : Produits oxydants et spontanément inflammables.

# 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Mesure d'ordre technique :

2-butoxyéthanol, Cas: 111-76-2

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME) : 2 ppm, 9,8 mg/m3. Limite d'exposition professionnelle indicative.

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT) : 30 ppm, 147,6 mg/m3. Limite d'exposition professionnelle indicative.

INRS (FR), Désignation de la peau : Peut être absorbé à travers la peau.

#### Paramètre de contrôle :

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Ne pas déverser dans des eaux de surfaces ou dans les égouts.

Eviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

### Equipement de protection individuelle :

**Protection respiratoire :** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Type de Filtre recommandé : A

**Protection des mains :** Porter des gants appropriés. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc butyle.
- Caoutchouc fluoré.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps autre que les mains : Vêtement de protection résistant aux solvants.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

### **Etat Physiques:**

Forme : LiquideCouleur : Incolore

Odeur : Légèrement éthérée
 Valeur du pH : Non applicable.
 Température de décomposition :

**Point d'éclair :** 67°C (Méthode ASTM D93) **Température d'auto-inflammation :** 230°C

Caractéristiques d'explosivité : limite d'explosivité supérieure 10,6% (V), limite d'explosivité inférieure

1,1% (V)

Pression de vapeur : 0,89 hPa (20°C)

Densité de vapeur : à ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce

point

Masse volumique : 0,881 Kg/L Solubilité : Complètement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau : log Kow 0,81 (25°C) (OCDE Ligne directrice 107)

Température de solidification :

Fiche de données de sécurité selon REACH Article 31 NORME 1907/2006 Page : 3 / 6
Produit : ECO GAS Traitement Révision : 21.11.2018



### 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité**: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Pas de données supplémentaires disponibles.

**Conditions à éviter :** Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à la lumière. Pas de décomposition thermique si le produit est stocké et manipulé comme indiqué.

Matières à éviter : Oxydants forts, alcalis, métaux légers, aluminium.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone.

# 11. Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë :** toxicité à dose répétée : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

2- butoxyéthanol, Cas 111-76-2 DL50 : 1746 mg/kg (rat) : Oral

DL50: >2000 mg/kg (cochon d'Inde) (OCDE Ligne directrice 402): Dermal

Irritation de la peau, irritation des yeux

Effets locaux:

Sensibilisation: Non sensibilisant (cochon d'Inde) (Essai de Maximalisation).

**Toxicité chronique**: Cancérogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène. Mutagénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. Tératogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus. Toxicité pour la reproduction

: Les tests sur les animaux n'on montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité à long terme : Effets spécifiques :

## 12. Informations écologiques

Mobilité : Liquide fluide

Persistance / dégradabilité: >77% après 28 jours (OCDE 301D).

Bioaccumulation : Ecotoxicité : Autres :

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le produit.

**Mobilité:** Le produit ne s'évapore pas dans l'atmosphère depuis les eaux de surface. On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

 $Poisson: CL50: 1474 \ mg/I \ (Oncorhynchus \ mykiss \ (truite \ arc-en-ciel)): 96 \ h \ OCDE \ Ligne \ directrice \ 203.$ 

Daphnie: CE50: 1550 mg/l (Daphnie): 48 h OCDE Ligne directrice 202.

Algue: CE 1840 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 72 h OCDE Ligne directrice 201. Bactérie: CEO 700 mg/l (Pseudomonas putida): 16 h DIN 38412.

Persistance / dégradabilité: Donnée non disponible

90 % (aérobique; boue activée; Durée d'exposition : 28 jr (OCDE 301 B)) Facilement biodégradable.

**Bioaccumulation:** Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

**Ecotoxicité:** Le produit n'est pas considéré comme persistant, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce produit n'est pas considéré comme très persistant ni très bioaccumulable (vPvB).

Autres:

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

**Produit :** L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

**Emballages contaminés :** Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Fiche de données de sécurité selon REACH Article 31 NORME 1907/2006 Page : 4 / 6
Produit : ECO GAS Traitement Révision : 21.11.2018



**Numéro européen d'élimination des déchets :** Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Le produit et l'emballage ne sont pas rejetables en milieu naturel, ni dans les égouts. Faire enlever par une entreprise agréée et habilitée (cf. liste préfectorale).

Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

## 14. Informations relatives au transport

# N° ONU : non applicable.

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF: non applicable.

Terre Catégorie :
Terre Tunnel :
Terre Classe :
Terre Code :
Terre Groupe :
Terre Etiquette :
Terre Identifiant :
Terre QL :
Terre Dispo :
Terre EQ :

Transport maritime IMDG: non applicable.

Mer Classe:
Mer 2° Etiquette:
Mer Groupe:
Mer QL:Mer EMS:Mer dispo:

Transport aérien : non applicable.

Air Classe:
Air 2° Etiquette:
Air Groupe:
Air Passager:
Air Cargo:
Air Note:
Air EQ:
Informations:

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID et le code IMDG

### 15. Informations réglementaires

### Réglementations communautaires:

R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

S24 - Éviter le contact avec la peau.

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

### Autorisations:

Tableaux des maladies professionnelles : 2-butoxyéthanol : 84, Listé.

Fiche de données de sécurité selon REACH Article 31 NORME 1907/2006 Page : 5 / 6
Produit : ECO GAS Traitement Révision : 21.11.2018



Restrictions : non concerné.

# 16. Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 01 40 05 48 48

Détergeant réservé à l'usage de nettoyage moteur et ligne d'injection.

N.B.: Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles.

Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.

Fiche de données de sécurité selon REACH Article 31 NORME 1907/2006 Page : 6 / 6
Produit : ECO GAS Traitement Révision : 21.11.2018